

SEANCE DU 31 MAI 2021 A 19H30

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mai, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, M. Christophe GOURBILLON, M. Hervé BARON, M. Adrien BERTON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Vincent PARAT, Mme Magali TETRAULT, M. François BASSET-CHERCOT, Mme Sophie NICOLAS, M. Jérôme ROY, M. Thierry LARCHER, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Mathieu MERER, M. Joël ARNAULT

Etait excusé : M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL a donné pouvoir à M. Olivier DURAND.

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

Ajout à l'ordre du jour :

- Devis assainissement
- Décision modificative n°01 – DM 01/2021
- Délibération pour la modification des horaires d'éclairage public
- Délibération de reprise de concessions suite à procédure de 2004

- **Approbation du conseil municipal du 03/05/2021**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 3 mai 2021.

- **14 juillet 2021**

Monsieur le Maire propose le devis de Pyroconcept pour un montant de 1 455.17 € HT soit 1 745 € TTC pour la fourniture d'un feu d'artifice pour le 14 juillet 2021.

Après délibération le Conseil municipal

- accepte le devis de Pyro concept pour un montant de 1 455.17 € HT soit 1 745 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Le conseil municipal se prononcera sur la tenue ou non d'animations supplémentaires en fonction de ce que décidera l'association des foulées lors de sa réunion du vendredi 4 juin.

- **Marchés gourmands 2021**

Le conseil municipal est favorable à l'organisation des marchés gourmands sous réserve des futures restrictions sanitaires qui seraient potentiellement décrétées.

Les dates seraient les (14 juillet ?), 28 juillet, 11 août et 25 août 2021.

- **Ajustement de loyer au 8 cour de la Laiterie**

La commission « logements communaux » demande l'avis du Conseil Municipal pour se positionner sur le choix d'un futur locataire parmi les dossiers pour le 8 cour de la Laiterie.

Après avoir choisi le locataire à l'unanimité, le conseil municipal décide de laisser le montant du loyer identique pour le moment

- **Achat de terrain aux Chillaudières**

Afin de résoudre le problème d'évacuation des eaux aux Chillaudières, Monsieur le Maire propose l'achat d'un terrain pour 200 € net vendeur et une estimation de 200 € de frais de Notaire.

Après délibération, le conseil municipal

- Accepte l'acquisition du terrain situé rue des Landes – Parcelle B 1059 d'une superficie de 122 m²,
- Charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches et à signer tout documents s'y rapportant.

- **Information Lignes Directrices de Gestion (LDG)**

Monsieur le Maire explique que Les lignes directrices de gestion (LDG) déterminent d'une part la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. D'autre part, elles fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours (avancements de grades et promotions internes).

Les objectifs des lignes directrices de gestion (LDG) sont :

- simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics,
- favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et/ou vers le secteur privé,
- renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique,
- renouveler l'organisation du dialogue social,
- développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace.

Les lignes directrices de gestion permettent :

- de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines au sein de la collectivité,
- de formaliser et fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels car les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion interne à compter du 1er janvier 2021,
- de favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Ces Lignes Directrices de Gestion s'appliqueront en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, avancements, etc...) prises à compter du 01/09/2021. Un arrêté sera établi et elles seront adoptées pour une durée maximum de 6 ans.

Elles pourront être revues, en tout ou partie, en cours de période, selon la même procédure que celle prévue pour leur élaboration.

• **Devis assainissement**

Monsieur le Maire propose le devis de M. Frederic BOURGUIGNON pour un montant de 415.72 € HT soit 498.86 € TTC afin de modifier le réseau d'assainissement chez M. Plumereau (changer le tampon de place qui se trouve actuellement sous sa chambre).

Après délibération, le conseil municipal

- accepte le devis M. Frederic BOURGUIGNON pour un montant de 415.72 € HT soit 498.86 € TTC

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

• **DM N° 01/2021 - BU**

Afin de régler le dépassement de 7€ dû à la souscription du pack sécurité lors de l'achat des tableaux blancs chez Manutan, il est nécessaire d'établir un virement de crédit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la décision modificative n°01 au budget unique communal 2021 suivante :

- Programme 75 - Article 2188 - 7.00 euros
- Programme 89 – Article 2188 + 7.00 euros

• **Délibération pour réglementation des horaires d'éclairage public**

Monsieur le Maire explique que, considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité liée à la sécurité publique ; Il propose au conseil municipal, pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, d'interrompre aux lieux, périodes et heures suivantes :

- En semaine, sur l'ensemble du territoire communal, tous hameaux compris et selon les heures légales de passage été/hiver :

- en période hivernale de 22 H à 6H30,
- en période estivale de 23h00 à 6H30.

- Du vendredi au dimanche, sur l'ensemble du territoire communal, tous hameaux compris, en période hivernale comme estivale :

- 1 H à 6H30

Avant de prendre une décision, il conviendra de contrôler le matériel afin de vérifier si ces solutions sont envisageables.

- **Reprise des concessions suite à procédure de 2004**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2004 il avait été constaté l'état d'abandon de certaines concessions et certains emplacements. Un procès verbal de constat avait été dressé et une procédure de reprise d'emplacement et de concessions avait été commencée.

Il convient de continuer cette instruction selon le listing énuméré ci-après :

EMPLACEMENT NON ACHETÉS OU CONCESSIONS NON CONNUES	
PLAN	NOM ET PRENOM DES PERSONNES INHUMÉS
A droite en entrant	
Rang 18 CP N°63	DAVID - PACHET
Rang 12 CP N°50	PIMBERT-EVEILLARD
Rang 11 CP N°31	SUREAU-BARANGER
Rang 11 CP N°10	SUREAU née COQUEREAU
Rang 5 CP N°92	BEAUSSE François
Rang 5 CP N°13	LEONARD Clémentine
A gauche en entrant	
Rang 18 Ex CP N°66	DEMOIS François
Rang 15	GAULTIER CAILLER
Rang 14	LEJUDE – JACQUELIN
Rang 12 CP N°9	PACHET Pierre veuve née JACQUELIN
Rang 11 CP 132	CHAUVET Louis ou Charles Veuve
Rang 10 CP 84	CHARBONNIER Victor

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches pour reprendre les concessions énumérées ci-dessus et de signer les documents correspondants.

Un rendez-vous est fixé le 5 juin à 8h30 au cimetière afin de réaliser le coffrage pour l'assise du columbarium.

- **Questions diverses**

- **Garage communal**

Deux administrés sont intéressés pour acheter le garage communal situé impasse des basses rues.

Le conseil municipal donne son accord pour la vente et demande à ce qu'une estimation du prix de vente du garage soit établie par un notaire.

- **Voirie**

L'ouverture des plis concernant le groupement de commandes Voirie 2021 aura lieu le 10 juin à la CCTVV à Panzoult.

– **City-stade**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu l'arrêté accordant la subvention par la région au titre du CRST d'un montant de 44 700 € pour le City-stade.

– **Concert Mariette**

Monsieur Basset-Chercot explique ne pas arriver à joindre les organisateurs des concerts de la Mariette, Monsieur Parat lui répond qu'ils ne viendraient certainement pas cette année.

– **SMICTOM**

Monsieur Basset Chercot informe l'assemblée de la publication prochaine du journal du Smictom. Il ajoute qu'il souhaiterait publier un point sur les déchets dans le prochain Parcayais.

– **Point sur les finances**

Monsieur Basset-Chercot fait un point sur son entrevue avec M. Viano, conseillers aux décideurs locaux, concernant différentes charges financières de la commune.

– **Salle polyvalente**

Des administrés souhaitent savoir s'il est possible d'installer des décorations lors des locations de la salle polyvalente. À ce titre, il conviendra de prévoir de quoi en accrocher (barres, crochets, anneaux, tringles...).

Concernant la réalisation de méchoui, Monsieur le Maire confirme que c'est autorisé sous réserve des différents arrêtés potentiels de la Préfecture (vigilance incendie, secheresse...).

– **Commission « Bulletin Municipal – Site Internet et Culture »**

La distribution du prochain « Parcayais » aura lieu le week-end du 10 et 11 juillet 2021.

– **Commission « Marchés gourmands – Fêtes et Cérémonies »**

La commission « Marchés gourmands – Fêtes et Cérémonies » se réunira le Mardi 8 juin 2021 à 19h30.

Le conseil s'est clôturé à 21h00

DURAND OLIVIER	GOURBILLON CHRISTOPHE	MERER MATHIEU
ARCHAMBAULT CLAUDINE	BERTON ADRIEN	PARAT VINCENT

BARON HERVÉ	TETRAULT MAGALI	ARNAULT JOËL
NICOLAS SOPHIE	BASSET-CHERCOT FRANÇOIS	DE LA PORTE DU THEIL LOÏC
BOURGUEIL CHANTAL	LARCHER THIERRY	ROY JÉRÔME